



CDOS de Seine et Marne

12 Bis Rue du président Despatys
77000 MELUN

01.60.56.04.20

secretariat.cdos77@gmail.com



Retrouvez toutes les informations concernant le label sur le site du CNOSF en allant dans la rubrique Sport et Territoires puis Environnement et Développement Durable :

<http://franceolympique.com>

et sur le site du CDOS 77 :

<http://seineetmarne.franceolympique.com>



GUIDE PRATIQUE

LE LABEL "DEVELOPPEMENT DURABLE, LE SPORT S'ENGAGE®"






Le label "Développement durable, le sport s'engage®"




Vous désirez organiser un événement prenant en compte le Développement Durable, les informations ci-après vous concernent :



A qui s'adresse le label :





-  Associations et structures sportives affiliées à une fédération membre du CNOSF
-  Collectivités territoriales (en partenariat avec une structure affiliée à une fédération membre du CNOSF, ou avec un CDOS, un CROS, ou un CTOS)
-  ONG et structures non affiliées (conjointement avec une structure affiliée à une fédération membre du CNOSF, ou avec un CDOS, un CROS, ou un CTOS), sous réserve de l'accord préalable du CNOSF

Le label peut être attribué pour :



-  Une manifestation sportive
-  Un événement
-  Une action (action de formation, de communication, etc.)

Qu'apporte le label ?



Le label permet :

-  de valoriser la qualité des actions concrètes, entreprises au sein des associations sportives, en matière de Développement Durable dans le sport.
-  de souligner l'exemplarité de la démarche de son titulaire par rapport à "l'Agenda 21 du sport français" et à la "Charte du sport pour le développement durable".
-  d'avoir une communication commune et une reconnaissance nationale.
-  de concourir après l'obtention du label, au prix national "Développement durable, le sport s'engage®"

Comment obtenir le label :

-  Le candidat doit contribuer à la mise en œuvre d'au moins quatre des huit objectifs de la Charte du sport pour le développement durable et prendre obligatoirement en compte la gouvernance. Vous pouvez consulter la Charte du sport sur : <http://franceolympique.com>
-  Le label est attribué au titulaire pour l'action (ou les actions) proposée(s) dans la demande. Il est accordé pour la durée de l'action pour laquelle il a été sollicité.

Le dépôt des dossiers

-  Les dossiers sont déposés au CDOS où a lieu l'événement. Ensuite le CDOS, selon l'échelon territorial de l'événement, le traite ou le renvoie au CROS, au niveau régional, ou au CNOSF, au niveau national.
-  Le dossier doit être déposé au minimum trois mois avant le début de l'événement labélisé pour permettre au jury de statuer sur le dossier